



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 41343

Texte de la question

M. Guénaël Huet alerte Mme la ministre de la santé et des sports sur la recrudescence de la consommation d'héroïne en France. Longtemps cantonnée à une population bien particulière, en très nette diminution depuis une dizaine d'années, elle revient en force aujourd'hui. Les statistiques et les témoignages des services de police et de gendarmerie le montrent : il est désormais très aisé de s'en procurer et la typologie des consommateurs a évolué en même temps que les modes de consommation. Le toxicomane ayant recours à l'injection laisse la place à un polyconsommateur adepte de drogues de synthèse et de marijuana qui utilise l'héroïne de manière occasionnelle en se contentant de l'inhaler ou de la fumer, un mode d'utilisation qui, certes, dans un premier temps au moins, en diminue la nocivité, mais qui débarrasse aussi cette substance de son image trop négative et qui, en conséquence, en augmente l'attrait auprès des jeunes. C'est une situation dramatique lorsqu'on la rapporte au degré de dangerosité pour la santé de cette drogue et les comportements délictuels, voire criminel, qu'elle entraîne le plus souvent chez ses adeptes. Il note, d'ailleurs, qu'un identique phénomène de banalisation et d'augmentation de la consommation s'est déjà fait observer voici quelques années à propos de la cocaïne. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour que les services de santé et de prévention soient à même de combattre au mieux ce fléau.

Texte de la réponse

Les systèmes d'observation relatifs aux drogues et à leurs usages en France font apparaître plusieurs tendances préoccupantes concernant la consommation d'héroïne et ses conséquences sanitaires. Ce produit apparaît aujourd'hui davantage disponible. Les saisies d'héroïne enregistrent de nettes augmentations depuis 2000. Elles sont passées de 443 kg en 2000 à 1 118 kg en 2008. Elles dépassent une tonne, pour la 3e année consécutive. En 2005, sa consommation concerne 0,2 % des personnes de 15 à 39 ans, soit 50 000 personnes selon l'enquête Baromètre santé 2005. De plus, selon l'enquête ESCAPAD 2008 menée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) auprès de jeunes âgés de 17 ans, l'expérimentation d'héroïne, avoisinant désormais les 1 %, est orientée à la hausse depuis 2000. Une enquête annuelle menée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) sur les produits en cause dans les décès des toxicomanes rapporte notamment une tendance à l'augmentation des cas de surdoses liés à l'héroïne. Ainsi, sur les 217 cas de décès par surdose constatés en 2008, 28,5 % sont liés à une consommation d'héroïne. Il s'agit de 29,2 % sur les 192 cas de surdoses mortelles en 2007 et de 22,6 % sur les 168 cas de surdoses mortelles en 2006. En août 2008, les autorités sanitaires avaient déjà manifesté par voie de communiqué de presse leurs préoccupations quant à l'augmentation de la consommation d'héroïne et du nombre de cas de surdoses. En janvier 2009, des cas d'overdoses notamment en Île-de-France leur ont été signalés. Une alerte sanitaire sur la dangerosité accrue d'une héroïne fortement dosée a été déclenchée auprès des services d'urgence, des structures de prise en charge et des associations concernées. Une procédure de gestion des alertes sanitaires liées à la consommation de produits psychoactifs a été mise en place afin d'organiser les échanges d'informations entre les différents acteurs et structures concernés, et améliorer la prise en charge des événements inhabituels liés à des produits psychoactifs, susceptibles d'entraîner le

déclenchement et la gestion d'alertes sanitaires. Le 16 décembre 2009, la direction générale de la santé (DGS), l'AFSSAPS, l'OFDT, la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) et l'Institut national de veille sanitaire (InVS) ont diffusé conjointement un communiqué de presse pour avertir des dangers accrus liés à la grande variabilité de la composition de l'héroïne en France. Par ailleurs, le plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007-2011 est mis en oeuvre pour améliorer la prise en charge des patients par un développement de l'offre de soins hospitaliers et une meilleure articulation avec les secteurs médicosociaux et libéraux. Les pratiques les plus à risques, en particulier l'injection, sont également à la hausse, notamment dans les milieux les plus marginaux et les plus précaires. Ainsi, dans le cadre de la prévention du passage à l'injection, la ministre de la santé a chargé l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) d'une étude sur la faisabilité de l'éducation aux risques liés à l'injection. Cette mesure figure dans le nouveau plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012 lancé par le ministère de la santé. Il est nécessaire de continuer la politique volontariste de réduction des risques. Une expertise collective demandée à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur la « réduction des risques chez les usagers de drogues » est en cours ; elle devra permettre de dégager des critères d'orientation pour améliorer les pratiques des intervenants, la pertinence des outils, les modes d'intervention. Afin de mieux prévenir la consommation d'héroïne et d'opiacés, l'INPES a engagé un travail pour la conception d'une brochure d'information et de mise en garde sur les dangers de l'héroïne. Par ailleurs, la commission addictions poursuit également ses travaux dans un souci permanent d'amélioration de la disponibilité et de la sécurité des traitements de substitution aux opiacés. Enfin, le 5 octobre 2009, a débuté une nouvelle campagne sur la dangerosité des drogues sous l'égide du ministère de la santé, de la MILDT et de l'INPES dont l'objectif est de remobiliser le grand public autour des risques et dangers induits par la consommation de toutes les drogues. Dans la continuité de celle-ci, une seconde campagne d'information sur le rappel du cadre légal en matière de drogues vient d'être lancée. Il est également nécessaire de lutter contre la disponibilité de l'héroïne. À cet effet, le Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 comprend diverses mesures de lutte contre le trafic et de coopération internationale, dont la mise en oeuvre a débuté, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne en 2008. La lutte contre l'héroïne et toutes autres drogues comporte donc de nombreux aspects impliquant divers ministères. L'objectif est de prévenir la consommation des substances illicites, d'en réduire les conséquences sanitaires et sociales et de lutter contre leur trafic pouvant peser sur l'offre.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41343

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1254

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5863